

## ***CA exceptionnel du GIP-MDS : Net-entreprises, un « bien commun » au service de la simplification administrative***

***Dans le prolongement du Conseil d'administration exceptionnel du Groupement d'intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS) le 13 février, les enjeux de la simplification pour les entreprises sont réaffirmés.***

Le GIP-MDS a été créé pour simplifier les démarches des entreprises, d'abord au travers d'un portail commun net.entreprises.fr, puis en mettant en œuvre la Déclaration Sociale Nominative sur laquelle s'appuie les organismes de protection sociale et les administrations pour leurs besoins de données sociales. Après bientôt 24 ans d'existence, un parcours des services rendus pour situer les orientations à venir était nécessaire et l'Igas a été mandaté pour analyser ce service public numérique.

### ***L'IGAS a salué un système performant devenu « un bien commun »***

Devant les administrateurs du GIP-MDS, l'IGAS a confirmé le succès technologique de Net-entreprises et salue particulièrement le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) dans le respect des délais et du coût. La mission considère que cette réussite fait de ce dispositif un « bien commun » : non seulement la DSN permet l'envoi automatique de flux de données sociales des entreprises vers les organismes de protection sociale, mais elle bénéficie aussi à d'autres acteurs. Ainsi la DGFIP a pu confier au GIP-MDS la mise en place de l'impôt à la source (PAS) sur le revenu et les prélèvements autres (PASRAU). La mission a toutefois relevé des thématiques qui impliquaient de revoir les modalités de gestion, notamment sur le projet DSN : en premier lieu, la nécessité de porter le sujet de la normalisation au niveau de l'Etat, comme c'était le cas au moment de la mise en place de la DSN, tout en réaffirmant le rôle du GIP-MDS.

Dans cette logique, **le décret du 29 décembre 2023<sup>1</sup> est venu confirmer les missions du GIP-MDS, soulignant ainsi son rôle central dans la conception, la coordination et l'exploitation des systèmes informatiques nécessaires à la collecte et à l'usage des données sociales.** Suite à ce décret qui officialise le nouveau cadre et renouvelle la confiance placée dans le GIP-MDS, un **Conseil d'administration exceptionnel des membres du GIP-MDS a été réuni le 13 février, pour entendre les recommandations formulées par l'IGAS pour garantir la poursuite dans la durée du bon fonctionnement du système.**

### ***Un enjeu central : poursuivre la simplification au service des entreprises***

Au cours de la séance, le Medef, membre fondateur du GIP-MDS, a exprimé le souhait que la dimension

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000048864579/2024-01-01>

« entreprises » continue d'être traitée de manière prioritaire. Il a rappelé que le GIP-MDS devait rester fidèle à l'objectif fixé par la loi de simplification de mars 2012, qui pose pour principe le fait que *la réglementation et la législation devaient s'adapter et partir de ce qui est géré au niveau des entreprises et des informations déjà contenues dans la paie*. Les membres ont également rappelé l'importance de maintenir la force du GIP-MDS constituée par la réunion public / privé au profit de la simplification des démarches et de maîtriser l'élargissement des usages, pour ne pas au final changer le sens premier de la DSN.

Eric Hayat, Président du GIP-MDS, a rappelé la nécessité de capitaliser sur le portail Net-entreprises, de poursuivre les travaux de normalisation et de continuer de porter la DSN de manière industrielle par des professionnels des systèmes d'information.

Quatre ingrédients majeurs de la réussite de la DSN ont été rappelés en conclusion :

- *Des décisions prises en temps et en heure par l'Etat en intégrant les dimensions de juste fonctionnement des systèmes*
- *Des équipes du GIP-MDS composées de professionnels de l'informatique, animés par la conviction de servir un projet d'intérêt général avec la simplification des démarches des entreprises*
- *Un conseil d'administration qui depuis 24 ans a su constituer un véritable affectio societatis*
- *La possibilité de pouvoir avancer vite quand cela est nécessaire et donc de conserver la souplesse de la structure en place.*

#### **Contact presse    À propos de Net-entreprises**

GIP-MDS  
[Marie-Amélie Roguet](#)  
07 86 28 97 90

Bona fidé  
[Mathilde Calvez](#)  
06 49 64 09 87

[Net-entreprises](#) est un service public numérique gratuit qui simplifie les démarches des entreprises, géré par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS). Net-entreprises compte 3 millions de déclarants inscrits et 38 millions de télédéclarations et consultations par an. La plateforme de services net-entreprises.fr porte la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui remplace plus de 70 déclarations en un seul message, issu des données de la paie. Le prélèvement à la source (PAS) s'appuie sur ces données et ces systèmes d'information.

Les organismes de protection sociale ont créé en 2000 le GIP-MDS pour mutualiser moyens et expertises en vue de dématérialiser les déclarations sociales. Ce collectif regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf Caisse Nationale, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, etc.) et de prévoyance collective ainsi que les organisations patronales, les syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les caisses de retraites de la Fonction publique ont rejoint le collectif en 2020.